

Bruxelles, le 15 juin 2026
(OR. en)

Dossier interinstitutionnel:
2025/0240 (COD)

9807/1/26
REV 1 ADD 2

COH 94
SOC 294
AGRI 428
AGRIFIN 104
PECHE 208
FIN 759
JAI 674
SAN 356
CODEC 1038
CADREFIN 248
POLGEN 139
IA 142

NOTE

Origine: Secrétariat général du Conseil

Destinataire: Conseil

Objet: Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil établissant le Fonds européen pour la cohésion économique, sociale et territoriale, l'agriculture et les zones rurales, la pêche et les affaires maritimes ainsi que la prospérité et la sécurité pour la période 2028-2034 et modifiant le règlement (UE) 2023/955 ainsi que le règlement (UE, Euratom) 2024/2509 (règlement PNR)

- Orientation générale partielle
= *Déclaration de la Hongrie*

Les délégations trouveront en annexe une déclaration de la Hongrie à inscrire au procès-verbal de la session du Conseil.

DÉCLARATION DE LA HONGRIE

concernant le texte de compromis relatif au règlement PNR

La Hongrie estime que le texte de compromis relatif au règlement PNR ne tient pas dûment compte du risque, réel et pratique, que le processus d'approbation des plans PNR puisse retarder considérablement le début de l'exécution des fonds prévus au titre des différents chapitres, et que le texte ne prévoit pas non plus de mécanismes de flexibilité adéquats au niveau des chapitres pour faire face à ce risque.

En conséquence, le texte ne garantit pas suffisamment la réalisation de l'objectif énoncé dans les conclusions du Conseil européen, à savoir la nécessité de faire en sorte que les financements de l'UE parviennent aux bénéficiaires sans interruption à partir de janvier 2028.